



DÉLIBÉRATION

L'an deux mille quinze, le deux décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA FEUILLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur EYMARD Serge, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 24.11.2015

Votants : 15
Présents : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mrs EYMARD Serge, NEUVILLE Guy, LARENA Jean-Jacques, Mmes MATT Jeannine, DUPUY Sandra, Mrs BARIL Daniel, , FRANCY Alain, FEREDY Philippe, Mmes BLONDEL Brigitte, MAYENOBE Valérie, SIKLI Séverine, VEYSSET Emilie.

Absents: Mme MONTEIL Catherine, Mrs JAUBERT Alain, BRUGIERE Alain

Mme BLONDEL Brigitte a été élue secrétaire de séance.

Objet : CONVENTION PORTANT PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004.809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L231.1, L3131.1 et L141.1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret N° 2005.324 du 07 avril 2005.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- décide de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité ;
- donne son accord pour que la collectivité accède aux services SRCI proposé par Odyssee Informatique pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- autorise le Maire à signer la convention de mise en œuvre de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de la Dordogne, représentant l'Etat à cet effet.

Fait et Délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour Copie conforme.

Affiché le 02.12.2015

En Mairie, le 02.12.2015

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401798-20151202-71-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2015

Publication : 23/12/2015

Le Maire

S. EYMARD


